



Droits voisins

Pour la CGT, tous les contributeurs de contenus sont concernés.

La bataille juridique entre les géants du net et l'Alliance (syndicat des patrons et agences de presse), livre ses premiers fruits.

Point d'étape et point sur un hic...

Ouest-France doit reverser aux auteurs, une part « **appropriée et équitable** » des sommes qui vont être perçues, dit la loi. **Qui va lentement...** La troisième réunion de négociation pour les seuls journalistes, puisque tous sont considérés comme étant auteurs, s'est tenue ce lundi 20 mars, avec leurs représentants élus, CGT et SNJ donc. Vos délégués CGT se sont engagés à ne rien divulguer des sommes échangées entre les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), et le groupe.

En revanche, nous pouvons indiquer le maigre pourcentage proposé à la première réunion, évalué à hauteur de 15 %. Et ce, adossé à des simulations de montants qui oscillent en fonction d'un hypothétique EBE (excédent brut d'exploitation), nécessaire à la bonne santé financière de notre titre, dixit la direction. Ce choix unilatéral de rétribution est, une fois de plus, au détriment des travailleurs. Nous toussons ! Nous ne sommes pas comptables de son ambition réelle en termes de rentabilité. Nous attendons donc un éclaircissement sur ce point. Nous ne sommes pas pressés.

30 %. Vos délégués estiment en effet que 30 % de ces fonds seraient appropriés et équitables, au vu de notre audience. De la même façon, il nous apparaît juste et équitable que les autres journalistes du groupe ne soient pas lésés. La propriété intellectuelle, le droit d'auteur, et la valeur travail de tous les contributeurs doivent enfin être respectés.

Le hic. À la CGT, nous souhaitons que tous les salariés qui contribuent au développement de l'audience, au rayonnement du titre, de la marque Ouest-France, non considérés comme auteurs, mais générateurs de revenus, soient inclus. Nous côtoyons les collègues, employés et cadres, nourrissant aussi la toile tous les jours. Cela fait même partie de leurs missions. Ces collègues contributeurs de contenus, doivent recevoir une part appropriée à leur travail et à l'énergie qu'ils y déploient quotidiennement. Nous demandons qu'une négociation s'ouvre pour eux également, même si elle doit être juridiquement séparée de celle des « auteurs ».

Un salaire approprié. C'est équitablement que nous continuerons à nous battre ensemble, pour que chacun perçoive un salaire qui soit le reflet de ses missions (journaliste, employé, cadre ou ouvrier).

Rappel du contexte : L'audience avant les finances, monopole américain oblige. Il a fallu passer par la refonte de la plateforme numérique ouestfrance.fr, désormais bannière unique de tous les titres du groupe. L'ère de **l'élan numérique** doit accroître référencements et audiences, afin d'asseoir notre position digitale. L'outil Eidos contribuant à passer en « web first » (publier sur le net avant le papier). En février 2023, notre site atteint la 4^e place sur le podium internet des titres de la presse. Il n'est plus question que nos extraits d'articles, photographies, infographies, vidéos, podcast..., soient vampirisés sans contrepartie financière.

Alors, la seule alternative est de redéfinir le partage de la valeur ajoutée des salariés. Google avait trois mois après la date d'ouverture des négociations pour conclure un accord qui devra prendre en compte la rétroactivité à compter du 24 octobre 2019. Cet accord devra être signé à durée déterminée. Cet univers fluctue sans cesse.

La CGT restera connectée à l'audience, à la contribution et rétribution de chacun.

Vos délégués CGT

Pour nous contacter : ouestmedias-com-cgt@ouest-france.fr